



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE ENTREPRISE DE MOINS DE 300 SALARIÉS

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique (dans tous les établissements de plus de 11 salariés), bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. (Article L. 2315-18).

La formation mentionnée à l'article L. 2315-18 est organisée sur une durée minimale de :
- 3 jours dans les entreprises de moins 300 salariés.

OBJECTIF DU STAGE :

Être capable de :
Développer son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels.
Développer sa capacité d'analyse des conditions de travail.
Mettre en œuvre des procédés et méthodes pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
Accroître ses capacités de communication avec le personnel et la hiérarchie, afin de faire remonter les situations à risque, mais aussi des idées et des propositions de solutions.
Adapter ces méthodes aux risques spécifiques de l'activité de l'entreprise.
Travailler avec les autres personnes impliquées dans la sécurité et les documents de travail utilisés dans l'établissement.

PUBLIC :

Nouveaux membres du CSE.

PRÉ-REQUIS SOUHAITÉ :

Aucun.

DURÉE :

3 jour(s)

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Outil d'éveil et réveil pédagogique
Pédagogie par projet, échanges de pratiques, vidéos, témoignages et retours d'expérience.
Jeu pédagogique "CSE en action"
Étude de cas, visite d'établissement
Technique de groupe
Jeu de rôle et mise en situation.
Utilisation des documents de travail de l'entreprise.

ANIMATEUR :

Intervenant Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré à la DIRECCTE (2015-14).
Créateur de la gamme de jeux pédagogiques "Prév'en action".
Membre du CSE / CSSCT de la CAE Antigone
Jury pour la DIRECCTE pour la formation pour adulte.

CERTIFICAT :

Néant.

SUPPORT REMIS :

Synthèse, stylo, clef USB



AGENCE DE PRÉVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS



06.84.81.61.68.



CONTACT@PREVENTIONDESRIQUES.COM



15A RUE CERF-BERR 67200 STRASBOURG

PROGRAMME : JOUR 1

Matin

Démarrage :

Identifier le parcours professionnel du / des formateurs et des apprenants.

Identifier le déroulé de la formation.

Thème :

Identifier les bases de la prévention.

Situer l'historique du dialogue social.

Citer les différents acteurs du dialogue social et de la prévention.

Expliquer les enjeux économique et social du dialogue social et de la prévention.

Définir le vocabulaire de l'ordonnance du 22 septembre 2017.

Décrire les différents accords au profit du dialogue social du CSE

Citer les différents documents remis au CSE.

Expliquer les 3 valeurs de la prévention pour le CSE.

Expliquer les 8 bonnes pratiques de la prévention (source INRS)

Identifier son ressenti sur son rôle de membre du CSE.

Après-midi

Thème :

Identifier le fonctionnement du CSE / CSSCT.

Décrire la mise en place, son champ d'application et les attributions du CSE

La suppression du CSE : les différents cas

Définir le Conseil d'entreprise

Définir les missions d'études du CSE

Expliquer les missions de veilles du CSE

Identifier les moyens du CSE

PROGRAMME : JOUR 2

Matin

Thème :

Construire l'ordre du jour et le procès-verbal de la réunion du CSE.

Expliquer l'importance de l'ordre du jour de la réunion du CSE

Identifier le rôle du PV de la réunion du CSE

Thème :

Analyse d'accident du travail, méthode arbre des causes.

Découvrir les chiffres d'accidents du travail en France.

Définir le lien de subordination.

Identifier la perception d'un accident ou presque accident ?

Expliquer l'intérêt de l'analyse d'accident.

Définir la cause.

Expliquer la nécessité de rechercher et réunir des faits.

Examiner les témoignages.

Rechercher des faits inhabituels

Après-midi

Identifier le contenu du compte rendu d'accident.

Expliquer l'intérêt de faire l'analyse d'accident en groupe.

Construire l'arbre des causes.

Exploiter l'arbre des causes au profit de la prévention.



AGENCE DE PRÉVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS



06.84.81.61.68.



CONTACT@PREVENTIONDESRIQUES.COM



15A RUE CERF-BERR 67200 STRASBOURG

PROGRAMME : JOUR 3

Matin

Thème :

L'évaluation des risques professionnels, le document unique & la prévention en entreprise

Décrire les notions de base du Code du travail.
Expliquer le schéma d'apparition de dommage.

Définir accident du travail, maladie professionnelle et accident du trajet.

Utiliser le schéma d'apparition du dommage et proposer des actions de prévention.

Expliciter les 9 principes de prévention.

Utiliser le schéma d'apparition de dommage pour trouver des actions de prévention en lien avec les 9 principes de prévention.

Citer les différentes familles de risques professionnels de l'INRS

Décrire la pyramide de Bird

Identifier les risques.

Décrire le document unique et sa composition.

Après-midi

Définir responsabilité civile et pénale.

Expliquer la délégation de pouvoir.

Identifier les différents types de mise en danger.

Identifier la faute inexcusable.

Identifier les 2 types d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Expliquer l'utilité de la visite d'établissement.

Identifier l'intérêt de préparer la visite d'établissement.

Réaliser une visite d'établissement.

Mettre à jour le plan d'action de prévention et le document unique.

Thème :

Les outils pour la réussite des missions du CSE.

Développer son autonomie sur la veille réglementaire.

Bilan de la formation :

Évaluation des connaissances acquises et de la satisfaction des stagiaires



AGENCE DE PRÉVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS



06.84.81.61.68.



CONTACT@PREVENTIONDESRIQUES.COM



15A RUE CERF-BERR 67200 STRASBOURG